

# La compétitivité, c'est le vol !

Luca Ciccia

CSCÉ, luca@asbl-csce.be

**Le coût d'une suppression de la pauvreté n'est pas insurmontable. Une fiscalité juste suffirait à remplir cet objectif. Pourtant, une majorité politique ne veut pas abolir la pauvreté sous prétexte de « tension » à préserver entre allocations sociales et salaires, sous prétexte de maintien de la compétitivité. Pendant ce temps, la part de la richesse qui va aux travailleurs diminue sans cesse.**

Depuis que le monde est monde ou plutôt, depuis que les moyens de productions n'appartiennent plus aux « travailleurs », la grande bataille est celle que se livrent le travail et le capital. La chose est simple à comprendre. D'où vient la croissance des richesses ? Du travail ! Mettez un investisseur sur une île déserte avec des milliards d'euros et, sur une autre île, des individus « armés » de leurs seuls bras et cerveaux. À coup sûr, l'« île du travail » verra ses revenus croître, pas l'« île de la rente »... Le travail crée toute richesse monétaire.

Dans nos sociétés capitalistes, l'investisseur souhaite que son investissement soit rétribué. Le salarié souhaite lui que son travail soit rétribué. Le partage des revenus que permet la conjonction du travail et de l'investissement est la distribution primaire des revenus (La distribution secondaire – ou redistribution via la fiscalité, les services publics et la sécurité sociale – joue son rôle « après » cette distribution primaire et peut ainsi en pallier les effets inégalitaires). Chaque année, une entreprise pourra, après avoir payé tous ses fournisseurs et ses salariés, rétribuer ses actionnaires sous forme de dividendes. Le partage des revenus pourra être considéré comme juste si le salarié voit son revenu évoluer au même rythme que les richesses que son travail a produites. S'il y a décalage entre l'évolution des richesses produites par l'entreprise (la productivité) et l'évolution des salaires, toutes cho-

ses étant égales par ailleurs, c'est que les dividendes versés aux actionnaires évoluent alors plus vite que l'évolution de la productivité de l'entreprise. Dans ce cas de figure, le salarié est sous-rémunéré. Une part de la plus-value qu'il a lui-même créée lui est volée.

## Quel rapport avec la compétitivité ?

La compétitivité a justement pour objectif d'instaurer comme principe de distribution des revenus le fait que les dividendes versés aux actionnaires évoluent davantage que les revenus des salariés. Le cas de la Belgique est exemplaire. Depuis le début des années 1980, le monde du travail est soumis à la modération salariale sous prétexte de « compétitivité ». La négociation salariale, soit le partage de la plus-value, est même depuis 1996 réglée par une loi dite de « sauvegarde

préventive de la compétitivité ». Les salaires des travailleurs belges ne peuvent évoluer plus vite que les salaires des travailleurs néerlandais, français et allemands.

Or les Allemands, aux prises avec la réunification et l'élargissement européen, ont pratiqué une politique de « déflation compétitive ». En clair, ils ont bloqué leurs salaires depuis 10 ans, parce qu'ils misent sur l'exportation, marque de fabrique de l'économie allemande. Pendant toutes ces années, la Belgique a, comparée à son grand voisin, produit davantage de richesses. Pourtant, elle a dû modérer ses salaires... pour éviter une perte de compétitivité. La valeur ajoutée n'ayant pu être attribuée aux salariés, les actionnaires ont profité de ce « don du ciel » (et du rapport de forces, comme l'explique bien le livre que nous présentons en page 46) et vu leurs revenus augmenter

### Part des salaires dans la valeur ajoutée : que mesure-t-on ?

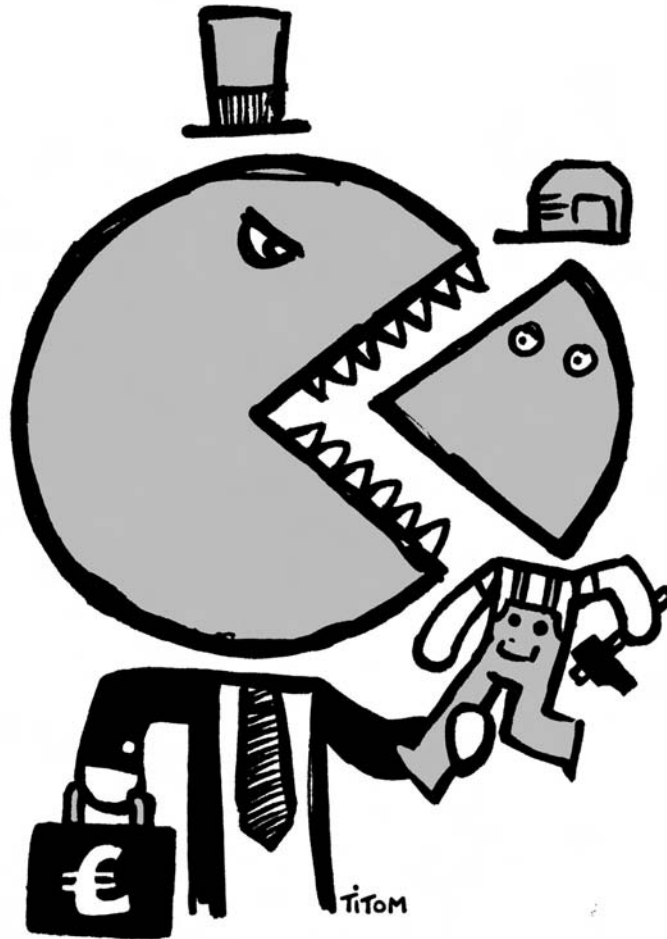
Il est courant de lire des chiffres contradictoires sur la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée. Certains évoquent des chiffres de revenus du travail qui tournent autour de 50% du PIB, d'autres évaluent la part des salaires plutôt vers 60% de la valeur ajoutée. Les statistiques nationales belges offrent essentiellement trois sortes de statistiques.

- L'une d'elle porte sur l'ensemble de l'économie : on prend alors en compte la masse salariale globale (salariés et fonctionnaires) rapportée au PIB.
- La deuxième possibilité est de prendre en compte le secteur des entreprises (privées ou publiques). La statistique met alors en rapport la masse salariale de l'ensemble des branches d'activités avec la valeur ajoutée.
- La troisième possibilité est une variante de la deuxième et se limite au secteur privé au sens strict (sans entreprises publiques).

considérablement. À titre d'exemple, entre 2005 et 2006 les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 16,2% (+ 4,6 milliards d'euros), tandis que la masse salariale augmentait de 4,8% (+ 5,5 milliards d'euros). La part des salaires dans le partage des revenus des entreprises du secteur privé est ainsi passée de 70% en 1980 à 65,8% en 2003, et à 62,6% en 2007. On en arrive à une baisse de la part salariale (même si ce n'est pas là le seul paramètre : voir l'article d'Olivier Derruine dans les pages suivantes). Celle-ci est parfois présentée comme normale par des économistes libéraux ou par la Commission européenne. Ces explications ne résistent toutefois pas à l'examen des faits (comme le montre l'article de Rafel Lamas en pages 41 à 43).

L'exemple de la Belgique n'est pas isolé. C'est l'ensemble des pays européens qui ont vu la part des salaires diminuer dans la valeur ajoutée. Un problème entraînant un autre, les revenus des actionnaires étant moins imposés (voir article pages 48 à 51), les finances publiques en pâtissent. De même, les systèmes de sécurité sociale financés selon les pays par le biais des cotisations sur les revenus du travail, ou par le biais d'impôt sur le revenu, voire sur la consommation, en pâtissent aussi. Et si l'on en croit les règles élémentaires de l'économie, sachant que le commerce européen est à plus de 80% constitué d'échanges intra-européens, la modération salariale – et derrière elle l'objectif central européen d'inflation basse (voir page 47) – que s'impose l'Europe a pour effet de modérer l'ensemble du

commerce intra-européen ; c'est là l'une des raisons de la « croissance molle » européenne et de sa politique de plein chômage (cf. notre dossier sur le « Nairu » dans le journal n°58 du CSCE, pages 14 à 21).



### À l'encontre du principe de compétitivité

Insistons ici sur ce point : abolir la pauvreté irait à l'encontre du principe de compétitivité, principe politique appliqué unanimement car on lui prête la vertu de favoriser la croissance, l'emploi, et in fine, la lutte contre la pauvreté. En réalité, il est le fruit du chantage à la délocalisation des capitaux. Pourtant, tout indique que la compétitivité a pour effet de nuire à la croissance et à l'emploi (voir l'article de Ronald Janssen, pages 44 à 46), et d'augmenter les inégalités et la pauvreté. Les seuls bénéficiaires en sont les actionnaires.

Nous connaissons la nature du crime : le vol. Nous connaissons le mobile : accaparer la plus grande part possible de la valeur ajoutée. Nous connaissons les victimes : le monde du travail dans son ensemble et en cascade, les pays/individus les plus pauvres en particulier. Pour bien comprendre la mécanique, il faut saisir le système qui érige en principe la compétitivité comme unique mode de développement. Ce système, c'est le capitalisme débridé fondé sur le libre-échange.

L'économiste anglais John Maynard Keynes avait bien mis en lumière les limites du libre-échange et avait proposé quelques pistes de solutions qui, mises en pratiques, ont fonctionné. J. Sapir, dans son essai sur *La fin de l'euro-libéralisme* (Paris, Seuil, 2006) émet l'hypothèse que l'avenir serait au protectionnisme. L'idée est passablement iconoclaste dans le contexte politique actuel. Pourtant, il nous rappelle que

pour Keynes le libre-échange et, surtout, la libre circulation des capitaux, privent les nations de la liberté de leurs choix sociaux et, in fine, condamne la démocratie.

Le débat sur le relèvement des allocations sociales minimales au niveau du seuil de pauvreté indique que nous approchons – si nous ne l'avons pas déjà dépassé – de ce seuil où le libre-échange et la compétitivité empêchent la démocratie de jouer son rôle. Car si tous s'accordent pour vouloir éradiquer la pauvreté, peu ont la capacité de s'en donner les moyens... Et pourtant, ils existent comme on le verra dans les pages qui suivent ! ■